Nations Unies E/2021/5

Conseil économique et social

Distr. générale
5 janvier 2021
Français
Original : anglais

Session de 2021
23 juillet 2020-22 juillet 2021
Points 5 et 6 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil

Lettre datée du 23 décembre 2020, adressée au Président de la session de 2021 du Conseil économique et social par la Représentante permanente du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris au nom du Groupe des 77 et de la Chine comme suite au projet de décision E/2021/L.8/Rev.1, présenté par le Groupe au Conseil économique et social, pour examen.

Le Groupe tient à vous remercier des efforts que vous avez déployés pour traiter cette question et n'oublie pas les mois de consultations tenues avec votre Bureau, motivées par notre profond intérêt de voir adoptée une déclaration ministérielle pour le débat de haut niveau de la session de 2020 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Nous sommes également conscients du fait qu'il s'agissait là d'une question reportée de la session de 2020 du Conseil. Pour autant, nous sommes profondément déçus que la question n'ait pas été traitée par tous les États Membres avec toute l'urgence qu'elle mérite et avec tout l'intérêt que lui porte le Groupe des 77 et de la Chine.

Comme le Groupe l'a indiqué à maintes reprises depuis juillet 2020, l'adoption d'une déclaration ministérielle pour la session de 2020 du forum politique de haut niveau à un moment aussi crucial que celui-ci, qui plus est au début de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, enverrait un signal positif clair aux peuples du monde sur notre ferme détermination à donner la priorité au programme des Nations Unies pour le développement et à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, malgré les difficultés et les défis suscités par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Aussi le Groupe des 77 et de la Chine déplore-t-il vivement de ne pas avoir pu, malgré lui, donner suite au projet de déclaration ministérielle qu'il avait contribué à négocier, malgré les efforts les plus ardents et collectifs qu'il a faits pour rectifier cette malheureuse anomalie.

21-00110 (F) 070121 080121

Merci de recycler

Le Groupe rappelle vos propres arguments sur l'intégrité du mécanisme du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable et réaffirme qu'il réprouve la procédure, viciée, qui a été suivie pour l'approbation tacite d'un projet de déclaration unilatéralement modifié. Le Groupe est très préoccupé par le fait que les pratiques et conventions établies qui régissent le processus de négociation du forum politique de haut niveau n'ont pas été respectées, ce qui compromet gravement la crédibilité du processus malgré tout ce que les cofacilitateurs ont fait pour transmettre un projet qui faisait l'objet d'un quasi-consensus. Nous appelons à plus d'ouverture et de transparence dans la conduite d'un tel processus et invitons tous les partenaires à résister aux tentatives visant à en compromettre l'intégrité. Nous continuerons de tout mettre en œuvre pour préserver la nature inclusive, multilatérale et transparente du forum politique de haut niveau.

Dans la perspective des préparatifs de la session de 2021 du forum politique de haut niveau, le Groupe souhaite se pencher sur la version finale du projet de déclaration ministérielle de 2020 soumis à la présidence du Conseil économique et social par les cofacilitateurs à l'issue des négociations. Le Groupe estime que les cofacilitateurs avaient réussi à trouver un bon équilibre entre les positions exprimées par les délégations et nous demeurons convaincus que bon nombre de nos priorités ont été prises en compte dans le projet. Il serait prudent que les cofacilitateurs que vous allez nommer pour la déclaration de 2021 accordent une grande attention aux éléments convenus qui figurent dans le projet de déclaration de 2020 et fassent tout leur possible pour s'appuyer sur ce consensus. Dans le même ordre d'idées, je saisis cette occasion pour rappeler notre lettre du 21 juillet 2020 (voir annexe), où l'on souligne, notamment, les questions de fond sur lesquelles le Groupe a rompu le silence. Le Groupe estime qu'il est tout aussi important que les cofacilitateurs de la déclaration de 2021 prennent soigneusement note de sa position sur ces questions afin d'éviter les écueils qui ont été inutilement créés lors des négociations de 2020.

Au vu de ces considérations, et pour préserver la cohérence et l'intégrité du forum politique de haut niveau, le Groupe souhaite renoncer à l'examen du projet de décision présenté sous la cote E/2021/L.8/Rev.1. Nous regrettons que certains États Membres, prétextant des questions de procédure, aient contré nos efforts visant à faire adopter une déclaration ministérielle pour 2020 alors que, nous le soulignons, nous voulions vivement faire en sorte que les États Membres puissent l'adopter. Le Groupe s'engage, pour les négociations de la session de 2021 du forum politique de haut niveau, à faire preuve de l'esprit constructif et coopératif qui le caractérise et travaillera avec toutes les délégations pour élaborer une déclaration solide, qui donne des orientations politiques fortes et mobilise le soutien apporté aux pays à mesure qu'ils accélèrent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tout en s'efforçant en parallèle de tirer les leçons des incidences multidimensionnelles de la pandémie de COVID-19 pour reconstruire en mieux. Compte tenu de ce qui précède, et pour éviter qu'on se retrouve à l'avenir dans la même impasse, le Groupe souligne la nécessité de prendre toutes les mesures voulues pour qu'il puisse être donné suite aux projets de déclaration du forum politique de haut niveau dès que la situation le permettra, si des circonstances extraordinaires devaient empêcher le Conseil de se réunir à cette fin, comme cela a été le cas en 2020.

Le Groupe vous serait obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe aux membres du forum politique de haut niveau, pour information, et de le faire publier comme document du Conseil économique et social.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente du Guyana
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Présidente du Groupe des 77
(*Signé*) Carolyn **Rodrigues-Birkett**

Annexe à la lettre datée du 23 décembre 2020 adressée au Président de la session de 2021 du Conseil économique et social par la Représentante permanente du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 21 juillet 2020, adressée à la Présidente de la session de 2020 du Conseil économique et social par le Représentant du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris au nom du Groupe des 77 et de la Chine en réponse à votre lettre du 17 juillet 2020, par laquelle vous avez fait distribuer le projet de déclaration ministérielle issu de la session de 2020 du forum politique de haut niveau pour le développement durable (E/2020/L.20-E/HLPF/2020/L.1).

Je voudrais tout d'abord vous faire part de la position du Groupe concernant la procédure qui a été suivie pour la diffusion du projet. Je vous renvoie aux consultations que nous avons eues avant la distribution du projet lorsqu'il a été proposé de le diffuser sans inclure dans le texte le paragraphe 12. À ce moment-là, j'avais considéré qu'il faudrait prévoir du temps pour la tenue de consultations en bonne et due forme, même s'il fallait pour cela reporter à une date ultérieure la suite à donner au projet. Par ailleurs, j'avais suggéré que si la présidence procédait à la distribution du texte, le paragraphe 12 tel que rédigé par les cofacilitateurs devait y être inclus car il représentait une ligne rouge pour le Groupe.

Il est donc tout à fait inacceptable que l'on ait, en dépit de ce qui précède, distribué un projet contenant un paragraphe 12 modifié qui ne faisait pas référence aux « peuples sous domination coloniale ou sous occupation étrangère », alors que cette référence était présente dans le projet des cofacilitateurs soumis à la présidence. Le Groupe conteste résolument cette procédure viciée puisqu'il n'est pas d'usage de modifier le texte des cofacilitateurs établi à l'issue de négociations entre les États Membres. Qui plus est, le Groupe est très perturbé par la décision prise de ne pas tenir compte de ses préoccupations, relayées à la présidence dans une conversation et dans ma lettre du 17 juillet. Je réaffirme que le dialogue et le respect mutuel sont des principes fondamentaux du multilatéralisme et que ceux et celles qui sont chargés de diriger les organes des Nations Unies sont particulièrement tenus de respecter ces principes, sans parti pris.

Je vais maintenant exposer ci-après les questions de fond figurant dans le projet qui préoccupent le Groupe :

Paragraphe 12. Le Groupe avait appuyé le paragraphe 12 tel que rédigé par les cofacilitateurs et était particulièrement satisfait de la référence qui y était faite à « l'autodétermination des peuples sous domination coloniale ou sous occupation étrangère », tirée du paragraphe 35 du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Aujourd'hui, face à la grave menace existentielle dirigée contre l'un de nos membres, il est essentiel que nous réaffirmions notre détermination à ne pas faire de laissés pour compte, y compris les peuples sous domination coloniale ou sous occupation étrangère. C'est pourquoi nous sommes profondément déçus de voir que cette référence a été retirée du projet qui a été diffusé.

Paragraphe 17. Dans la version datée du 29 juin du projet distribué par les cofacilitateurs, l'avant-dernière phrase se lisait comme suit : « Nous continuerons à promouvoir un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'une vraie libéralisation des

échanges ». Cette référence faisait écho à celle figurant dans la résolution 74/4 adoptée par consensus et contribuait à la grande solidité de ce paragraphe. Aussi le Groupe a-t-il été déçu de constater la suppression de cette référence dans le projet distribué, ce qui affaiblit la teneur du paragraphe.

Paragraphe 18. Le Groupe des 77 et de la Chine avait proposé des éléments clés à inclure dans le paragraphe sur les changements climatiques, qui auraient permis d'établir une déclaration ministérielle très forte et orientée vers l'action sur cette question cruciale. À moins de dix ans de la date butoir fixée pour la réalisation du Programme 2030 et alors que commence la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, il est urgent que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies prennent des mesures pour accélérer la mise en œuvre du Programme. Il est essentiel de prendre des engagements résolus à cet égard : la déclaration ministérielle de cette année est l'occasion de souligner notre détermination à lutter contre les changements climatiques, qui constituent l'un des plus grands défis de notre temps et représentent une menace existentielle pour de nombreux pays en développement. Au cours de nos consultations sur ce paragraphe, un consensus s'était dégagé en faveur d'un paragraphe résolument orienté vers l'action. C'est pourquoi le Groupe a été déçu de voir que le projet qu'il a reçu contenait en fait un paragraphe d'une teneur très diluée et faible sur la question des changements climatiques.

Paragraphe 19. Nous sommes déçus de voir que la référence à l'objectif de reconstruire « de manière plus écologique » a été retenue dans le projet en dépit de la position que nous avions exprimée tout au long des négociations. Le Programme 2030 ne contient aucune référence à une reconstruction « plus écologique » au sens de ce paragraphe et il n'existe pas non plus d'accord sur la signification précise de ce terme. Le Groupe demande instamment que soit rejetée toute tentative d'introduire dans la déclaration ministérielle des concepts et des termes qui n'ont pas de définition convenue et qui pourraient avoir des incidences imprévues.

Mesures coercitives unilatérales. Le Groupe avait proposé l'inclusion d'un paragraphe 12bis dont la teneur reprenait, mot pour mot, celle du paragraphe 30 du Programme 2030. Vous conviendrez que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a ajouté aux épreuves endurées par tous les pays en développement. Les mesures coercitives unilatérales ne font qu'aggraver les difficultés suscitées par la pandémie ; or, les pays auxquels ces mesures ont été imposées ont besoin de notre solidarité et de notre soutien. Il est donc très regrettable que le paragraphe que nous avions proposé n'ait pas été pris en compte alors que sa teneur se fonde sur le libellé convenu dans le Programme 2030.

Au vu des questions soulevées ci-dessus, le Groupe rompt le silence sur le projet de déclaration ministérielle distribué le 17 juillet.

Outre ce qui précède, le Groupe exprime ses préoccupations au sujet des questions suivantes :

Paragraphe 13. Il n'existe pas de définition convenue sur le plan multilatéral de l'expression « solutions fondées sur la nature ». Par conséquent, il convient, à titre de compromis, de placer cette référence dans le paragraphe en parallèle à la notion d'« approches écosystémiques ».

Paragraphe 24. Nous devrions également nous engager, dans ce paragraphe, à renforcer la coopération Nord-Sud, au même titre que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Comme le Groupe l'avait proposé, ce paragraphe devrait aussi inciter les pays développés à respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement.

Paragraphe 27. Le Groupe a du mal à comprendre pourquoi la référence aux pays qui ont présenté des examens nationaux volontaires a été supprimée. Par le passé, une telle référence était présente, assortie d'une note de bas de page énumérant les pays concernés : il faut donc revoir la décision de la supprimer.

Je tiens à préciser que le Groupe des 77 et de la Chine souhaite vivement voir adoptée une déclaration ministérielle pour la session de 2020 du forum politique de haut niveau et n'acceptera pas que ce document soit mis de côté. L'ONU se trouve à un moment critique de son existence si bien qu'il est important, au vu de l'évolution qui s'observe à travers le monde, y compris les nouveaux défis posés par la pandémie de COVID-19, que nous adoptions une déclaration ministérielle très solide, qui tienne compte des réalités actuelles. Dans ce contexte, le Groupe réclame instamment la poursuite des consultations sur les questions qui n'ont pas encore fait l'objet d'un consensus afin que nous puissions procéder à l'adoption de la déclaration. Si tous les efforts déployés pour parvenir à un consensus devaient se révéler infructueux, le Groupe est prêt à mettre le texte aux voix en vue de son adoption, lorsqu'il sera possible de le faire.

Permettez-moi de réaffirmer que le Groupe des 77 et de la Chine est disposé à poursuivre les consultations en vue de trouver une issue. Comme toujours, nous participerons de manière constructive au processus. Je souhaite également saisir cette occasion pour vous remercier du rôle de chef de file que vous avez joué dans les travaux tenus par le Conseil économique et social en 2020, et je remercie également le Bureau de son soutien.

L'Ambassadeur de la République coopérative du Guyana
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des 77
(*Signé*) Neil **Pierre**